

Participation des familles immigrées
aux activités des organismes communautaires Famille

Séminaire sur les familles immigrantes

Vendredi, 30 mai 2008

Montréal

Le Conseil de la famille et de l'enfance est un organisme gouvernemental qui a pour mandat d'aviser le gouvernement du Québec sur les orientations de la politique familiale et sur les autres actions touchant la vie des familles. Il réalise divers partenariats avec différents milieux, dont les milieux communautaires.

La recherche présentée aujourd'hui a été réalisée en collaboration avec la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF). C'est une illustration de ces liens privilégiés qui nous permettent de mieux comprendre ce que vivent les familles au quotidien et de contribuer à la diffusion de ces connaissances

La présente communication comporte trois grands volets. D'abord, une rapide présentation générale de la recherche et de la méthodologie employées. Ensuite, une présentation des résultats concernant la participation même des familles immigrées aux activités des organismes communautaires famille (OCF) et le cadre créé par ces OCF pour les accueillir. Enfin, un survol des facteurs de distance et de rapprochement entre familles immigrées et familles québécoises de souche.

En conclusion nous reprendrons quelques unes des questions ou des pistes de recherche que nous suggèrent les résultats de nos travaux.

La recherche a été réalisée entre mai 2005 et décembre 2006. D'abord, un premier volet a permis de réaliser un sondage réalisé auprès des 200 organismes membres de la FQOCF au moyen d'un questionnaire auto-administré. Le taux de réponse a été de 46,5% ce qui est assez élevé pour que les résultats puissent être considérés comme représentatifs malgré la faible taille de l'échantillon.

Le but de ce sondage était de prendre la mesure de la participation des familles immigrées aux activités des OCF, un champ jamais étudié auparavant.

Cette activité nous aura permis d'obtenir une première série d'informations sur les paramètres de cette participation et du climat qui l'entoure.

Le deuxième volet, quant à lui, comportait cinq études de cas, réalisées dans des OCF qui avaient répondu au sondage et avaient manifesté leur disponibilité à poursuivre la collaboration. Ce choix reflétait aussi les variations des taux de participation des familles immigrées révélées par le sondage.

Dans chaque OCF des entrevues d'environ 1hre ont été effectuées avec une ou des responsables de l'organisme, une ou des parents québécois de souche ainsi qu'un ou des parents immigrés, afin de cerner les dynamiques de cette participation. Le choix des personnes interviewées laissé aux responsables d'organismes

Les OCF sont un milieu essentiellement féminin : toutes les personnes interviewées ont été des femmes – donc la recherche révèle une perspective essentiellement féminine. De plus, nous avons été en mesure de constater une forte représentation de femmes en provenance du Maghreb dans les choix des mères immigrées. Le fait qu'elles maîtrisent mieux le français n'est qu'une des hypothèses qui expliquent ce biais. A contribué à l'importance prise dans les discussions par la question du voile.

Un premier constat :

Les familles immigrantes sont présentes dans les OCF dans presque toutes les régions du Québec. Cette présence reflète assez justement la dispersion des personnes immigrées sur le territoire et pas seulement à Montréal.

Mais d'abord, qu'est-ce qu'un OCF :

Les OCF s'identifient comme milieux de vie et de participation pour l'ensemble des membres de la famille. Le soutien au rôle parental et l'enrichissement de la relation parent-enfant sont au cœur de leur mission. Ils sont orientés vers l'ensemble des familles à l'ensemble des cycles de vie. Par ailleurs, ils participent à certains programmes ciblant les familles vulnérables.

Toutes les mères immigrées rencontrées ont souligné l'importance de la volonté affirmée d'ouverture dans leur décision de participer aux activités des OCF ce qui dénote une convergence importante entre l'approche famille caractéristique des OCF et les valeurs de ces mères venues d'ailleurs. Ces familles semblent venir aux OCF par les mêmes canaux que l'ensemble des participants.

Leur participation est en partie due au fait que les familles immigrées sont considérées comme vulnérables dans divers programmes des CSSS (surtout périnatalité) et invitées à ce titre à participer aux activités d'OCF financées par les services sociaux et de santé. Le pourcentage est cependant difficile à évaluer. Toutes les responsables des organismes rencontrées ont souligné que le ciblage des clientèles fait par les programmes sociaux et de santé est en contradiction avec l'approche privilégiées par les OCF, qui se veulent un milieu ouvert à toutes les familles.

Les mères plus récemment immigrées (quelques mois à quelques années) sont unanimes à dire que les cafés-rencontres thématiques ou informels leur permettent de mieux connaître la société québécoise (fonctionnement du système financier, du système de santé, des écoles, normes sociales, etc.), mais aussi leur quartier (où trouver des aubaines, des ressources etc.).

Les parents immigrés qui choisissent de participer aux activités de soutien au rôle parental demeurent une minorité – reflète les réalités du processus d'acculturation des nouveaux arrivants, par ailleurs bien documenté.

Un choc des valeurs :

Les mères immigrées acceptent mal la façon dont les rapports d'autorité s'exercent à la maison et à l'école. Elles rejettent certains comportements socialement encouragés ou permis. Dans au moins deux OCF, elles ont parlé de leur crainte face à la Charte des droits et à la DPJ.

Une des surprises de l'étude :

Les mères immigrées utilisent les haltes garderies comme outil important comme lieu de francisation de leurs enfants, y compris lorsque elles-mêmes maîtrisent le français.

Gestion de la diversité

La gestion de la diversité pose dans les OCF des défis comparables aux situations dans d'autres milieux. Les attitudes en règle générale : «oui à la diversité mais pas la diversité à tout prix». Sauf dans l'OCF1 où existe un cadre de référence (valeurs) clairement énoncé, les situations ailleurs étaient gérées davantage au cas par cas.

Les études de cas ont permis d'aller chercher quelques informations sur le cadre créé par les responsables des OCF pour accueillir cette diversité. Il faut toutefois faire montre de prudence, compte tenu de l'échantillon limité.

Deux des cinq OCF employaient des personnes immigrées ou immigrées de seconde génération (1 directrice, animatrices de haltes). Les avis sur l'incidence de leur présence sur la participation de familles immigrantes étaient partagés.

La majorité des OCF rencontrés essaient de s'assurer que leur diversité se reflète aussi dans la composition de leur C.A. Ils incitent les mères immigrées à se présenter, au même titre que les autres parents.

La question de la langue d'usage durant les activités représente parfois un enjeu au sein des OCF. La situation était gérée différemment d'un endroit à l'autre.

Alors que l'OCF1 s'est doté d'une politique claire, et exige que tous les échanges se déroulent systématiquement en français, l'OCF4, où les responsables citent le besoin de mères immigrées isolées de pouvoir socialiser dans leur langue maternelle, la règle du français langue d'usage est assouplie pendant les repas, mais ce choix crée des tensions.

Liens avec les autres acteurs

Au chapitre des liens des OCF avec les organismes communautaires qui répondent aux besoins des personnes réfugiées et immigrantes (OCI) une minorité de répondants, surtout à Montréal, ont indiqué travailler avec un OCI sur une base régulière. Ils le font surtout dans le cas de services de référence ou de projets ponctuels.

Des responsables d'organismes ont mentionné diverses situations dont l'absence d'organismes dans leur quartier où l'immigration est récente, l'absence d'intérêt pour la problématique ou encore l'absence d'une approche «famille» aux tables de concertation sectorielles pour expliquer ce peu de liens. La conclusion qui ressort est que la collaboration est possible, mais qu'elle dépend de la volonté des acteurs concernés.

Ce qui sépare, ce qui rapproche

Au chapitre du climat qui entoure la participation des familles immigrées, le tableau largement positif, mais réaliste quant aux difficultés rencontrées. Les études de cas voulaient aussi mieux comprendre ce qui sépare et ce qui rapproche les familles immigrées et les familles québécoises de souche au sein des OCF.

Sauf dans le cas de l'OCF2, les organismes rencontrés sont tous situés dans des milieux pauvres ou modestes. À l'OCF1 et à l'OCF3 le profil des participants, toutes origines confondues est homogène. Dans les OCF 4 et 5 les mères immigrées rencontrées détenaient un diplôme d'études supérieures ou occupaient un poste professionnel dans leur pays d'origine, tandis que les mères québécoises de souche étaient beaucoup moins scolarisées et, lorsqu'elles travaillaient, occupaient des emplois non-spécialisés.

Dans l'OCF 4 les entrevues ont fait ressortir l'existence d'un sentiment d'injustice chez ces dernières face à des parents plus instruits et peut-être plus mobiles et mieux outillés malgré les difficultés liées à leur immigration récente.

Il est fréquent que ce soit au sein d'un OCF qu'une mère immigrée sinon parle, du moins ait un échange qui dépasse la simple salutation, avec une mère québécoise de souche pour la première fois. La réciproque est aussi vraie. Certaines mères québécoises de souche ont pu ainsi dépasser des préjugés et des stéréotypes, mais ce n'est pas toujours le cas. Si les activités de culinaires sont souvent un facteur de rapprochement, des mères immigrées ont dit éviter de s'inscrire à des activités repas et il arrive aussi que le jambon (à Pâques, à la cabane à sucre) sépare....

Malgré les limites de l'échantillon, la recherche a fait ressortir tout un éventail de situations relatives aux relations hommes-femmes, dont certaines très dures (cas de violence conjugale impliquant tantôt des mères immigrées, tantôt des mères québécoises), qui exigent beaucoup de compétence et de doigté de la part des animatrices. Le portrait qui émerge des échanges sur les droits des femmes et leur égalité avec les hommes suggère qu'ils sont d'abord l'occasion de découvertes mutuelles et d'apprentissages.

De toutes les questions potentiellement difficiles, celle du voile demeure sans contredit la plus délicate. Sujet carrément tabou à l'OCF4, son port par des mères immigrées a suscité de la curiosité, des réticences et un certain malaise dans au moins deux autres OCF.

Toutes les participantes ont été unanimes à dire que le climat d'ouverture qui caractérise les OCF permet le plus souvent que les différences de vues, soient simplement énoncées, quitte à ce que chacun reste sur ses positions. Personne ne nie l'existence de tensions occasionnelles. Plusieurs personnes interviewées ont fait état de relations interculturelles conflictuelles ou difficiles vécues dans le monde extérieur et souligné la différence entre ces situations et le climat de respect qui prévaut au sein des OCF.

Les valeurs qui fondent l'activité des organismes communautaires autonomes peuvent être considérées comme propices à l'établissement d'un climat de rapprochement. L'expérience parentale elle-même contribue largement à faire passer les différences à l'arrière-plan, qu'elles soient socio-économiques ou liées à l'origine des participants. C'est le constat le plus fort qui émerge de la recherche. Les mères, peu importe leur lieu de naissance, ont exprimé avec force leur besoin de briser leur isolement, plus lourd encore dans le cas des mères immigrées par l'absence de leur famille immédiate.

Toutes les mères, peu importe leur origine, veulent partager des situations de vie, leurs découvertes et leurs trucs. Elles réalisent les similitudes de leurs situations en même temps qu'elles apprivoisent leurs différences. L'OCF est aussi un endroit où certaines mères venues d'ailleurs vont se familiariser avec certains aspects de la culture d'ici,

Quant au prolongement des relations établies entre les mères québécoises de souche et les mères immigrées au sein des OCF à l'extérieur : au sein de l'échantillon, ces situations faisaient figure d'exception. Les mères québécoises disent rester sur leur quant à soi, tandis que les mères immigrées, perplexes devant des manifestations à la fois de sympathie et de distance et des codes sociaux qu'elles ne maîtrisent pas, aimeraient nouer des liens. Sans surprise, les participantes soulignent toutefois que ces situations ne concernent pas les enfants, qui socialisent spontanément, à l'OCF comme à la maternelle ou à l'école.

CONCLUSION

À la connaissance du Conseil c'était la première fois qu'une étude se penchait sur la participation des familles immigrées aux activités des OCF. Cette absence de précédent, ajoutée à la taille réduite de l'échantillon du deuxième volet du projet, oblige à la plus grande prudence.

Le travail constitue une composante essentielle de la participation des immigrés à la vie dans leur pays d'adoption. Les femmes immigrées sont de plus en plus nombreuses à se frayer un chemin sur le marché de l'emploi, parfois même avant leur mari, mais encore moins de la moitié d'entre elles travaillent.

Les OCF, en plus de faciliter la découverte de la parentalité, constituent des lieux uniques et précieux de socialisation et d'apprentissage du fonctionnement de la société québécoise pour plusieurs mères immigrées. Ils contribuent à réduire les embûches à leur pleine participation à la vie dans leur pays d'adoption, particulièrement pour tout ce qui touche à leurs enfants.

Le rôle joué par les haltes garderies dans la francisation des enfants de parents immigrés gagnerait à être mieux compris et la capacité des animatrices à répondre à ces attentes sans compromettre l'ensemble de leurs activités devrait être analysée.

La question de la pertinence de meilleurs arrimages dans ce domaine avec d'autres intervenants du monde de la petite enfance et de l'éducation pourrait aussi être posée. Par ailleurs, les OCF, dont la précarité financière a été bien documentée, ne disposent toujours des ressources nécessaires pour répondre aux situations et aux besoins particuliers liés à la présence chez eux de familles immigrées.

Les membres du Conseil avaient souhaité que la question soit abordée sous l'angle de la participation des familles immigrées plutôt que sous celui de leur intégration. Cette perspective est d'emblée celle des participants aux activités des OCF.

Le Conseil considère que la participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires Famille est un processus à suivre, qui gagnerait d'abord à être mieux compris.